

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

## Membres du corps préfectoral

M. le Préfet	Jean-Paul CELET
Mme la Secrétaire générale	Khalida SELLALI
Mme la Directrice de cabinet	Pascale XIMÉNÈS
M. le Sous-préfet de Langres	Jean-Marc DUCHÉ
Mme la Sous-préfète de Saint-Dizier	Coralie WALUGA

N° 08-2015

4 août 2015

Spécial délégations de signatures Direction des services du Cabinet

## SOMMAIRE

### PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

#### Bureau de l'organisation administrative

Arrêté n°2135 du 4 août 2015 portant délégation de signature à Madame Pascale XIMENES Directrice des Services du Cabinet.



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

**Préfecture**

**Direction des Ressources  
Humaines et des Moyens  
de l'Etat**

**Service des Moyens  
Généraux et de la  
Modernisation**

**Bureau de l'Organisation  
Administrative**

**ARRETE PREFECTORAL N° 2135 du 04 AOUT 2015**

portant délégation de signature à

**Mme Pascale XIMENES  
Directrice des Services du Cabinet**

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 juin 2012 portant nomination de M. Jean-Paul CELET, en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU le décret du 27 juin 2013 portant nomination de Mme Khalida SELLALI, en qualité de Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne;

VU l'arrêté n° 14/1400/A du 5 septembre 2014 portant nomination de Mme Pascale XIMENES, Conseillère d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en qualité de Directrice des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté d'organisation des missions de la préfecture n° 1977 du 30 juin 2015;

VU les arrêtés ministériels portant nomination dans le Cadre National des Préfectures de :

- M. Samuel LALOUX
- Mme Sylvie GALDO
- Mme Christelle BETHENCOURT
- Mme Lysiane BRISBARE
- M. Pascal GAUDIN

VU la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant désignation de M. Samuel LALOUX, Attaché Principal de l'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en tant que Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile ;

VU la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant désignation de Mme Sylvie GALDO en tant qu'adjointe au Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile ;

VU la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant désignation de Mme Christelle BETHENCOURT, Attachée d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en tant que Chef du bureau du Cabinet ;

VU la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant désignation de Mme Lysiane BRISBARE en tant qu'Adjointe au Chef du bureau du Cabinet, pôle affaires réservées et communication interministérielle et responsable du service départemental de la communication interministérielle ;

VU la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant désignation de M. Pascal GAUDIN en tant qu'Adjoint au Chef du bureau du Cabinet, pôle sécurité intérieure et ordre public ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,

#### **ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à Mme Pascale XIMENES, Directrice des Services du Cabinet, pour signer les correspondances, actes et documents administratifs ou comptables se rapportant à l'activité des services du Cabinet et de la Sécurité du Préfet de la Haute-Marne, à l'exception des correspondances adressées aux Parlementaires et aux Ministres.

Délégation lui est donnée lorsqu'elle assure le service de permanence, à l'effet de signer toute décision nécessitée par une situation d'urgence, dans la limite des textes réservant la compétence aux membres du corps préfectoral.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale XIMENES, la délégation de signature qui lui est consentie en application de l'article 1 du présent arrêté, pourra être exercée par :

- Mme Christelle BETHENCOURT, Attachée, Chef du bureau du Cabinet
- M. Samuel LALOUX, Attaché principal, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile ;

pour les documents se rapportant à l'activité de leurs services respectifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle BETHENCOURT, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par :

- Mme Lysiane BRISBARE, Secrétaire administrative de classe supérieure, Adjointe au Chef du bureau du Cabinet, pôle affaires réservées et communication interministérielle et responsable du Service Départemental de la Communication Interministérielle ;
- M. Pascal GAUDIN, Secrétaire administratif de classe normale, Adjoint au chef du bureau du Cabinet, pôle sécurité intérieure et ordre public ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel LALOUX, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par :

- Mme Sylvie GALDO, Secrétaire administrative de classe supérieure, Adjointe au Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile ;

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Pascale XIMENES et de l'un des chefs de bureau des Services du Cabinet et de la Sécurité, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par l'autre chef de bureau présent.

**ARTICLE 4** : L'arrêté préfectoral n° 2 161 du 30 septembre 2014 portant délégation de signature à Mme Pascale XIMENES, Directrice des Services du Cabinet, est abrogé à compter de ce jour.

**ARTICLE 5** : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne et la Directrice des Services du Cabinet sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

A Chaumont, le 04 AOÛT 2015

  
Jean-Paul CELET